Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – Procès d'Orléans : 32 faucheurs condamnés

Par Christophe NOISETTE

Publié le 26/02/2008, modifié le 09/03/2026

Le 26 février 2008, la cour d'Appel d'Orléans a confirmé la condamnation de 32 Faucheurs volontaires à des peines comprises entre 3 et 4 mois de prison avec sursis pour avoir détruit du maïs transgénique dans le Loiret dans la nuit du 13 au 14 août 2006 [1]. Cependant, les 16 militants qui avaient refusé le prélèvement ADN ont vu leur peine de deux mois de prison avec sursis, prononcé en première instance (le 24 mai 2007), se transformer en amende individuelle de 300 euro. Lors de l'audience devant la cour d'Appel, le 18 décembre, l'avocat général, Elisabeth Gayet, avait requis les mêmes peines que celles prononcées en première instance.

[1] http://www.monde-solidaire.org/spip...

Adresse de cet article : https://infogm.org/france-proces-dorleans-32-faucheurs-condamnes/